

Textes réunis pour les
JOURNÉES GÉOGRAPHIQUES 1994

Nouvelle-Calédonie

Polynésie Française

Wallis & Futuna

GEO-PACIFIQUE DES ESPACES FRANÇAIS

Fonds Documentaire ORSTOM



010005094

" Du CEP à l'après-CEP "

la Polynésie Française à
la recherche d'un nouveau mode
de développement

par Gilles Blanchet

Economiste

ORSTOM - Centre de Brest

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B* 5094 Ex : 1

Il y a plus de trente ans que la Polynésie Française vit au rythme et à l'heure du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP). Il est donc compréhensible que la réduction de ses activités et la perspective de son départ aient engendré il y a quelques années un climat de crise qu'est venue aggraver en 1992 la suspension des expériences nucléaires. Bien que provisoire, la mesure semble sonner le glas du Centre et elle incite les autorités de l'État et du Territoire à se mobiliser pour trouver une solution de rechange et mettre sur pied un modèle de développement plus satisfaisant.

C'est cette crise et ses prolongements possibles qu'aborde cet exposé, avec les limites que pose la fluidité de la situation présente.

Une première partie brosse un tableau rapide de la situation. Elle rappelle les mutations extrêmement rapides qu'a connues le Territoire depuis l'installation du CEP et les aléas qui en ont résulté.

Une deuxième partie se penche sur les problèmes qui apparaissent aujourd'hui cruciaux et, pour cela, s'appuie sur les réflexions de personnes ayant exercé des responsabilités à la tête de l'outre-mer français et d'analystes ayant une expérience concrète de ses réalités. Le choix fait n'a rien de rigoureux et tient surtout aux circonstances et à la rareté des travaux abordant l'avenir du Territoire. Diagnostics et remèdes sont examinés et replacés dans la perspective du "Pacte de Progrès" que viennent de conclure l'État et le Territoire et qui doit être la colonne vertébrale d'une reconversion du Territoire étalée sur dix ans.

Ce sont les possibilités de cette reconversion qu'examine une troisième partie. Elle commence par s'interroger sur le modèle de développement auquel se réfère le Pacte et se penche sur les raisons qui l'inspirent comme sur les mesures qui l'accompagnent. Elle met en parallèle les réalités qui continuent de peser sur la trajectoire suivie jusqu'ici. Au poids que continue de représenter le CEP s'ajoutent l'emprise de l'État et la permanence des transferts.

UNE ÉCONOMIE EN CRISE : UN ÉTAT DES LIEUX ⁽¹⁾

• Les aléas d'une mutation rapide et brutale

À l'aube des années 60, le Territoire offre les traits caractéristiques d'une économie de comptoir assise sur l'exportation de quelques produits de base : phosphate, coprah, vanille, café et nacre. La chute des cours de matières premières et l'exode rural commencent cependant à remettre en cause les équilibres existants et, malgré un démarrage prometteur du tourisme, la situation financière du Territoire se dégrade. C'est alors que s'implante le CEP. Il entraîne un véritable "boom" économique et le Produit Intérieur Brut (PIB) quintuple en moins de dix ans. Les activités productives traditionnelles sont délaissées, les activités de services se multiplient et les biens locaux cèdent la place à des biens importés. Une fois installé, le CEP continue de jouer un rôle déterminant, mais avec des à-coups qui sont dus à l'irrégularité des

1- G. Blanchet, 1991 - "A Survey of the economy of French Polynesia 1960 to 1990". Australian National University. NCDS, Islands/Aust. Working Paper n° 91/4, 50 p

campagnes de tirs et à des retournements de conjoncture. Jusqu'au milieu des années 80, l'état s'emploie à en contrebalancer les effets et renforce ses interventions civiles lorsque les activités militaires fléchissent. Il tente parallèlement d'organiser la relève du Centre d'expérimentation et oriente le Territoire vers des activités de remplacement dans le domaine de la pêche et du tourisme. Mais l'emprise du CEP est telle que ces efforts ne se voient pas couronnés de succès et la situation, en apparence enviable, se fragilise de plus en plus.

• Une détérioration progressive de la situation

Après une embellie marquée par l'afflux de capitaux privés en provenance de Nouméa et de la métropole, la situation se dégrade brusquement en 1987 et, dans les années qui suivent, le Territoire s'enfonce peu à peu dans la crise.

■ Les causes en sont d'abord conjoncturelles.

La crise financière de 1987, la dépréciation de la monnaie américaine et la dérégulation des transports aériens se répercutent sur l'activité touristique qui fléchit brutalement. Malgré un plan de relance, le nombre des visiteurs se retrouve en 1992 à un niveau voisin de celui de 1982, soit 120 000 personnes. La pêche côtière et lagonaire de caractère artisanal décline lentement et c'est aussi le cas de la pêche industrielle pratiquée dans les eaux territoriales par des navires coréens et japonais. Les accords de pêche régulièrement renouvelés depuis 1972 sont suspendus en 1993, par suite de tonnages en chute libre et de droits jugés excessifs. Le succès du projet de pêche industrielle dans les Marquises à Taiohae reste problématique et la seule réussite tangible continue d'être la culture de la perle noire, qui représente 85 % des exportations de produits du crû mais 4 % seulement du montant total des importations.

C'est surtout le reflux des activités du CEP qui va avoir des répercussions sévères. 2 500 emplois sont supprimés en 1987 et 1988 et l'année suivante le nombre annuel des essais est ramené de 8 à 6 tirs. Cette réduction entraîne une diminution des recettes et une montée du chômage. Elle est aussi source d'une morosité et d'une inquiétude grandissantes qui s'expriment dès octobre 1987 par une explosion de violence, à l'occasion d'un conflit entre les dockers et les autorités locales.

■ La crise a en même temps des raisons plus profondes.

Elles tiennent à la déstructuration d'une société qui perd ses repères et son identité et se voit amenée à adopter un système de valeurs qui lui est étranger et qui fonctionne au bénéfice d'une minorité restreinte.

Eclatement et démission de la famille, effacement de la solidarité devant le mercantilisme et l'égoïsme, perte des liens communautaires traditionnels, manque de civisme, mauvaise adaptation à la modernité, vide existentiel d'une partie de la population, voilà les termes qu'utilise le Comité économique, social et culturel de Polynésie Française dans le rapport qu'il fait parvenir en 1992 au groupe chargé de procéder à une évaluation de l'outre-mer en prévision du XI^{ème} Plan (cf. infra).

Si on se limite aux agrégats économiques, la situation n'est pas plus encourageante. Le niveau de vie et le revenu par habitant approchent celui des pays développés mais, en dépit d'une autonomie accrue et de transferts croissants en provenance de la métropole, le Territoire n'arrive pas à boucler son budget. L'administration emploie 40 % de la population active et les salaires sont comparables sinon plus élevés qu'en France mais émerge parallèlement un quart monde formé d'exclus du système et 20 % des insulaires vivent à la limite de la pauvreté.

● Le moratoire nucléaire, révélateur de la crise

La détérioration de la situation explique que le moratoire nucléaire décidé en avril 1992 exerce un effet traumatisant en même temps qu'il porte sur la place publique le problème d'un avenir privé des retombées du CEP.

L'opposition se mobilise et demande des accords Matignon bis permettant de baliser le chemin vers l'indépendance. Les dirigeants en place préfèrent monter à Paris et négocient des contreparties au "manque à gagner" que représente la suspension des essais. À l'issue de ces négociations est signé entre l'état et le Territoire un protocole d'accord qui prévoit une action concertée en direction d'un développement moins tributaire du Centre d'expérimentation.

DIAGNOSTICS ET REMÈDES À LA CRISE

Le développement du Territoire ne peut en effet rester à la remorque d'un CEP sur le départ ou en sursis. C'est le constat que dressent des spécialistes du Territoire et de l'Outre-Mer français, même si leurs diagnostics et remèdes ne sont pas toujours convergents.

● Les diagnostics

Le Commissariat général au Plan vient de rendre publique une réflexion sur l'Outre-Mer conduite, dans la perspective du XI^{ème} Plan et à la demande du gouvernement, par un groupe présidé par Gérard Relorey (2).

Le constat sans complaisance souligne que les économies d'Outre-Mer sont artificielles et déséquilibrées. Elles sont artificielles car elles bénéficient de soutiens nationaux massifs qui ont débouché sur l'assistance plus que sur le progrès. Elles sont déséquilibrées car le taux de couverture de leur balance commerciale est très faible dans la mesure où elles sont tournées vers la consommation plus que vers la production. Cette situation est aggravée par de fortes inégalités de revenus, des privilèges fiscaux injustifiés, des mesures sociales basées sur le principe de rattrapage de la métropole et une gestion déficiente des fonds publics qu'expliquent l'éloignement, le défaut de contrôle et le manque de moyens du ministère de tutelle.

L'économie du Territoire ne fait pas exception et le rapport s'étonne que le départ prévisible du CEP n'ait pas donné lieu à un ensemble de mesures provisionnelles. Il déplore également l'accélération des dérives financières depuis qu'en 1984 le Territoire a acquis une "autonomie qui exclut tout contrôle".

Jean-Luc Mathieu, comme Gérard Belorgey, a exercé les fonctions de directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'Outre-Mer. Il vient de publier deux ouvrages consacrés aux DOM-TOM, tournés l'un vers leur passé, l'autre vers leur avenir (3). Il y voit des "économies en pleine décrépitude" et regrette qu'en 1945 la France n'ait pas su mettre en place un processus de développement adéquat. Au lieu de cela, elle s'est contentée de mesures sociales adoucissantes et de compensations en matière d'équipements et de services publics. En entretenant des clientèles politiques et des zones d'exportation pour les entreprises métropolitaines, elle en a fait des économies caricaturalement duales, constituées d'une frange de privilégiés et d'une masse de laissés-pour-compte. À propos du Territoire il met en relief les effets destabilisateurs de la manne déversée par le pouvoir central en échange de ses expériences nucléaires. Mais il stigmatise aussi l'attitude des autorités territoriales

2 - Commissariat Général au Plan, 1993 - "Outre-Mer : le défi des singularités". Rapport du groupe Outre-Mer présidé par G. Belorgey, Paris, La Documentation Française, janvier, 214 p.

3 - J.L. Mathieu, 1988 - "Les DOM-TOM", Paris, PUF, coll. Politique d'Aujourd'hui, 270 p.
et J.L. Mathieu, 1993 - "Histoire des DOM-TOM", Paris, PUF, Que sais-je ? 127 p.

4 - C. De Miras, 1988 - "L'économie martiniquaise : croissance ou décroissance". Tiers Monde, tome XXIX N° 114, avril-juin, p. 365-384.

qui, d'un côté, réclament plus de responsabilités et moins de contrôle et, de l'autre, demandent toujours plus d'aide.

Claude De Miras, dans un article consacré à l'économie martiniquaise (4), la caractérise comme une "économie de transferts", un concept qu'il est facile de transposer dans le Territoire.

Selon lui, la politique d'aide et de rattrapage menée outre-mer par la France depuis 1945 a conduit à un développement qui, au lieu de se fonder sur la production, s'appuie sur l'injection de fonds publics. Ceux-ci sont devenus le moteur de l'économie et le principal enjeu de pouvoir. Leur obtention sans contrepartie productive explique le déclin des activités locales, la montée de consommations improductives et l'hypertrophie des services. Les déséquilibres des échanges et de l'économie s'inscrivent dans cette logique. Ils n'ont qu'un caractère relatif et le retour à l'équilibre ne s'impose pas dans la mesure où c'est l'État qui a la charge des équilibres macro-économiques. Une telle économie de transferts n'en a pas moins des conséquences fâcheuses. Elle exerce un effet démobilisateur sur ses bénéficiaires qu'elle détourne de l'effort productif et de la prise en charge de leur destinée.

Bernard Poirine s'attache, pour sa part, à définir une stratégie de l'après-nucléaire à Tahiti (5). De préférence au terme de transfert, auquel s'attache une connotation péjorative, il emploie celui de "rente". Celle-ci se justifie, selon lui, par les services que rend le Territoire en matière de défense nationale. Son économie s'apparente en quelque sorte à celle d'une "économie de garnison" dont la situation n'est pas déséquilibrée mais correspond à un équilibre voulu par l'État. Si cette économie ne débouche pas sur une croissance de la production, c'est parce que la "rente" est détournée du circuit productif et du marché par des dirigeants peu scrupuleux et inefficaces.

• Les remèdes

Les remèdes proposés sont à la mesure des diagnostics posés :

■ Le groupe animé par Gérard Belorgey propose un "scénario de ressaisissement", à base de lucidité et d'exigence, que doit accompagner une action très volontariste des pouvoirs publics. La ligne générale est de favoriser et renforcer la production locale, de freiner la consommation de produits importés et de rendre le territoire plus compétitif dans les domaines où il serait susceptible de bénéficier d'un avantage comparatif. Cela suppose d'abaisser les coûts, y compris ceux du travail, de réformer la fiscalité et d'assurer une stricte discipline dans le domaine budgétaire.

■ J.L. Mathieu formule des propositions analogues et met l'accent sur la nécessité d'une plus grande justice sociale et d'un meilleur emploi des fonds publics. Il propose des mesures spécifiques pour les TOM :

* une modification de la Constitution pour leur permettre d'évoluer vers l'indépendance tout en restant associés avec la France,

* la négociation avec la Communauté Européenne d'un élément de préférence pour certains produits (quotas d'écoulement garantis, par exemple).

* le renforcement de la coopération régionale à laquelle peut efficacement contribuer l'Université Française du Pacifique, si elle s'ouvre au bilinguisme.

* une étude de filières de développement et de profils d'entreprises gagnantes dans "un contexte de guerre économique mondiale".

5 - B. Poirine, 1992 - "Tahiti : stratégie pour l'après-nucléaire. De la rente atomique au développement". Tahiti, 307 p. (diffusion L'Harmattan, Paris).

Il suggère aussi l'établissement entre le Territoire et l'État d'un contrat qui permettrait de définir des objectifs communs et d'éviter la dilution à laquelle conduisent les multiples conventions particulières passées de part et d'autre.

■ Bernard Poirine suggère, pour sa part, un plan d'accompagnement pour pallier la diminution prévisible des ressources liées au CEP. Cela permettrait de planifier une réduction progressive des fonds publics et de les orienter vers des activités à forte valeur ajoutée où le Territoire semble bénéficier d'avantages particuliers (perle noire, tourisme, phosphate).

Mais ce changement d'orientation suppose l'existence d'un climat favorable. Pour le créer, il prône lui aussi une plus grande rigueur budgétaire, une réforme fiscale, un abaissement des salaires et des barrières douanières ainsi qu'une dévaluation du Franc Pacifique.

● Variations autour d'un même scénario

De ces diagnostics et remèdes, formulés sous forme de scénarios, émerge une même volonté de réforme. Mais analystes et responsables, s'ils s'accordent sur les difficultés rencontrées, ne portent pas le même regard sur les déséquilibres constatés et le rôle joué par les fonds publics. En grossissant le trait, on peut avancer que les responsables administratifs tendent à voir dans les transferts de l'État une aide désintéressée et dans les déséquilibres la conséquence d'une mauvaise utilisation de ces fonds, faite d'insouciance, d'incompétence ou de mauvaise foi. Il appartient à l'État de redresser la barre et de redoubler de vigilance.

Les analystes sont plus circonspects sur le rôle joué par l'État. Ils soulignent que les transferts opérés ne sont pas des libéralités et ont des contreparties (expériences nucléaires ou spatiales, zones économiques exclusives, rôle de vitrine et de marche avancée de la France, etc...). Ils soulignent aussi le caractère relatif des déséquilibres des DOM et TOM. Ils peuvent difficilement être considérés comme des entités à part alors qu'ils font partie d'un ensemble national qui est responsable de leurs déséquilibres partiels comme du maintien des équilibres globaux. Quant au rôle des transferts, ils y voient un frein à la production, imputable pour C. De Miras à leur nature même, pour B. Poirine à la façon dont ils sont détournés de la production par les autorités locales.

Indépendamment de ces divergences d'appréciation, on ne peut que constater la parenté entre l'ensemble de ces analyses (celle de De Miras exceptée) et le Pacte de Progrès qui prévoit :

- * l'encouragement de la production et des exportations locales
- * une ouverture sur l'extérieur et un accroissement de compétitivité obtenus en jouant sur les coûts.
- * une réforme fiscale favorisant la production et décourageant la consommation.
- * une réduction du poids de la fonction publique
- * un plan d'accompagnement étalé sur dix ans.

UNE RECONVERSION INCERTAINE

Le Pacte de Progrès témoigne en effet de la prise de conscience des difficultés rencontrées et de l'effort fait pour en sortir.

Il n'en marque pas moins une inflexion sensible dans la politique de rechange au CEP poursuivie depuis près de 30 ans. Et la nouvelle orientation vers le marché contraste avec la politique de substitution d'importations et la stratégie de développement autocentré axée sur des activités de petites dimensions mises en oeuvre dans les années 70.

Cette évolution ne fait que refléter le retournement de tendance qui s'est opéré au début des années 80 dans un contexte général de crise et d'endettement. En même temps qu'il se généralisait, le mouvement a reçu le soutien d'un courant de pensée libéral qui se réfère à la théorie néo-classique de l'équilibre et prône le retour au libre jeu des lois du marché et la diminution de l'emprise d'un état devenu omniprésent.

• Un programme d'ajustement structurel

On peut, d'une certaine façon, rapprocher le Pacte de Progrès des programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en oeuvre dans les pays du tiers-monde en difficulté, sous l'égide de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International.

■ Il s'en rapproche par un même soutien financier subordonné à un retour à l'orthodoxie financière et à la réalisation de réformes de structure orientées vers l'économie de marché. La stabilisation financière y est posée comme un préalable. Quant à la transformation structurelle, elle conduit à privilégier une meilleure maîtrise démographique, une réduction du poids de la fonction publique, une fiscalité plus efficiente et une plus grande compétitivité obtenue par une ouverture sur l'extérieur et un allègement des coûts.

■ Il s'en distingue par une orientation qui ne se limite pas à des mesures d'ordre général de caractère macro-économique mais se double de réformes particulières dans des secteurs déterminés. Fruit d'un processus de concertation très ouvert, la restructuration de l'économie doit prendre en compte les réalités locales dans les domaines économique et politique aussi bien que culturel et social. Les mesures qui l'accompagnent ne se contentent pas de déployer un "filet de protection sociale" et l'esprit qui préside à leur mise en oeuvre n'est pas prisonnier d'une logique de rentabilité économique et de récupération des coûts. L'effort de solidarité nationale sur lequel s'appuie l'ensemble du dispositif doit aussi lui permettre d'échapper aux travers bureaucratiques des institutions internationales, quand bien même sa mise en oeuvre fait largement appel à l'intervention de l'État et de ses représentants.

En définitive, le Pacte de Progrès semble moins comparable aux "programmes d'ajustement structurel" des institutions de Bretton Woods qu'aux "contrats de développement" de l'OCDE. Ces contrats, qui sont préconisés depuis 1989 par le Centre d'aide au développement (CAD), se caractérisent par une aide extérieure apportée à des plans de développement à moyen et long terme élaborés par les pays concernés sur la base d'un très large consensus.

■ Les programmes d'ajustement structurel n'ont d'ailleurs plus le vent en poupe. Souvent appliqués de façon systématique et sans discernement, ils ont parfois eu des résultats opposés à ceux qui étaient recherchés, alourdissant la dette qu'ils étaient censés soulager et entraînant des

conséquences sociales désastreuses (extension du chômage, baisse du pouvoir d'achat, renforcement du dualisme social). Face aux échecs et critiques rencontrés, leurs ambitions ont été réduites et ils tiennent désormais compte des facteurs sociaux et de l'environnement des pays concernés. Le plaidoyer en faveur d'une réduction de l'intervention des pouvoirs publics s'est lui-même atténué devant la constatation que "moins d'État" ne signifie pas forcément "mieux d'État" et qu'il est des domaines où le secteur privé ne saurait le remplacer. Plus largement, soumis à l'épreuve des faits, le modèle libéral montre ses limites et les vertus du libre jeu du marché et d'une spécialisation internationale systématique n'apparaissent plus aussi évidents.

• Le poids des réalités

Indépendamment de son modèle de référence, il est difficile de ne pas partager la volonté de redressement et de rigueur qui anime le Pacte de Progrès. Mais on peut se demander si les pesanteurs locales ne vont pas, une fois de plus, freiner la reconversion souhaitée. Parmi ces pesanteurs figurent toujours le CEP, le rôle que continue de jouer le pouvoir central et la permanence de la "rente" qui découle des transferts publics.

LA "PÉRENNITÉ" DU CEP

Jusqu'à l'arrêt des expériences en 1992, le CEP a effectué 192 essais nucléaires. Il est aujourd'hui une institution plus que trentenaire, malgré des rumeurs de départ et de transfert qui circulent depuis plus de vingt ans. Depuis vingt ans également, la politique économique du Territoire s'est orientée en fonction d'une échéance qui ne s'est pas encore produite.

En écho à la remarque de Gérard Belorgey, il est utile de rappeler que c'est dès la mise en route du 5^{ème} Plan en 1966 que commence "la politique de reconversion et de rechange au CEP qui a bouleversé les structures économiques et sociales du Territoire et dont les activités ont un caractère artificiel et temporaire" (gouverneur Sicurani). Plans de développement, missions parlementaires et colloques en tous genres ne font depuis lors qu'abonder dans le même sens.

Si la reconversion souhaitée tarde tant à se traduire dans les faits c'est que le départ du CEP est lié à un enjeu politique national qui a peu de choses à voir avec les considérations territoriales. Aujourd'hui encore, on ne peut être sûr de son départ alors que le moratoire en vigueur prévoit son maintien en l'état et la préservation de sa capacité de dissuasion. Rien ne permet non plus de tabler sur un arrêt définitif des essais alors que tout un courant de la majorité politique en métropole estime nécessaire une période de 10 ans et une vingtaine d'essais avant que soit maîtrisée une véritable capacité de simulation en laboratoire. Le contexte international est tout aussi délétère et il n'est pas certain qu'il puisse déboucher en 1996, comme le souhaiteraient les Américains, sur un traité d'interdiction totale des essais. Et, si ce traité était conclu, il ne serait, selon le Ministre de la défense, signé par la France que à "la condition que la France maîtrise la capacité de simulation" (6).

On peut finalement penser qu'il y a peu de chances que le CEP soit rapidement démantelé et son maintien en l'état signifie celui des transferts qui lui sont liés.

LES LIMITES DE L'AUTONOMIE

Le fait que le sort du CEP, qui représente 35 % des ressources en provenance de l'extérieur, dépende de la seule décision de la métropole montre bien les limites de l'autonomie du Territoire. Cette autonomie n'est d'ailleurs pas une véritable autonomie interne au sens où l'entend le droit international, pour qui un tel statut

| 6 - Le Monde du 5 mars 1994.

implique une identité internationale propre et la possibilité à tout moment de faire sécession du pays de rattachement.

L'État a toujours autant de mal à se départir d'une tradition jacobine et centralisatrice. "Qui paie, contrôle" reste le mot d'ordre qu'il continue d'appliquer comme bailleur de fonds et il y est incité par les scandales politico-financiers qui ont émaillé l'actualité récente.

Force aussi est de constater que, malgré son inspiration libérale, le Pacte de progrès reste mis en oeuvre par un État interventionniste qui continue de s'appuyer sur les institutions plus que sur le marché, sur les agents de l'administration plus que sur les citoyens.

LA PERMANENCE DES TRANSFERTS

Si l'activité du CEP a fléchi entre 1987 et 1992, la suspension des essais ne s'est pas traduite par une diminution des transferts et l'État s'est employé à pallier les conséquences directes et indirectes de l'interruption. Parmi les mesures conservatoires adoptées, figurent le maintien du personnel sur les sites nucléaires, le versement d'indemnités aux entreprises sous-traitantes, la prorogation du forfait douanier versé au titre du CEP et des compensations en matière de couverture sociale, de financement communal ou d'éducation.

Les transferts imputables au CEP représentent un tiers de l'ensemble des transferts. Une fraction deux fois plus élevée reste donc liée aux interventions civiles de l'État et il est probable que si le CEP venait à disparaître, une augmentation temporaire des transferts civils viendrait pallier la chute des transferts militaires.

Du seul fait de son appartenance à l'ensemble national, le Territoire est de toute manière assuré de continuer à bénéficier de flux financiers, moins importants probablement mais néanmoins enviables au regard de ses voisins océaniques.

CONCLUSION

Dans le Territoire comme dans l'ensemble des DOM-TOM, les transferts publics sont le signe le plus tangible de leur appartenance à l'ensemble français. Ils leur procurent un niveau de vie plus élevé que celui que ne leur permettraient leurs ressources propres. Ils sont aussi responsables de leur aliénation, de leur inertie et de l'emploi des ressources disponibles à des fins de consommation plus que de production. De façon logique, la situation d'assistance et de dépendance qui en découle dissuade tout véritable dynamisme et prise de responsabilité des bénéficiaires.

C'est cet effet anesthésiant et ce cercle vicieux que s'emploie à combattre le Pacte de Progrès en réorientant l'économie vers le marché et la production. Mais le pari, s'il est louable, est hasardeux :

- * il suppose une étroite coopération, sur un pied d'égalité, entre l'État et le Territoire, qui exige un renversement complet d'attitude de part et d'autre.
- * il doit réussir à concilier un modèle libéral qui s'appuie sur le libre jeu du marché, une action de l'État de caractère volontariste et des contraintes insulaires qui font douter de la compétitivité des productions locales.
- * il ne représente qu'un compromis institutionnalisé qui, pour se traduire dans les faits, doit être compris et épaulé par l'ensemble des acteurs engagés dans le processus.

Il n'est pas sûr aujourd'hui que toutes ces conditions soient réunies.

GEO-PACIFIQUE

DES ESPACES FRANÇAIS

Textes réunis par

Paul Le Bourdieu

Professeur à l'Université Française du Pacifique

Christian Jost

Maître de Conférences à l'Université Française du Pacifique

Frédéric Angleviel

Maître de Conférences à l'Université Française du Pacifique

Ce volume a été réalisé lors de la préparation des Journées Géographiques qui se sont tenues en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna du 2 au 20 Mai 1994. Il réunit un ensemble de textes inédits, qui ne constituent pas les "Actes" du Congrès, ceux-ci devant faire l'objet d'une publication ultérieure.

Les opinions émises dans les différentes contributions qui composent l'ouvrage n'engagent que leurs auteurs.
